

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5453

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih

à l'amendement n° 1085 de M. Chassaigne

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et d'exhaustivité »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement 1085 propose d'ajouter à juste titre le principe de neutralité du point d'accueil. En revanche, le principe de présentation exhaustive de l'offre des structures agréées est déjà prévu à la phrase précédente de l'alinéa 13. Il convient donc de ne pas le répéter.

C'est l'objet de ce sous-amendement de coordination.